

60^{ème} café de géographie de Mulhouse

Mercredi 30 mai 2012

Quelle place pour les prisons ?

Olivier Milhaud

Maitre de conférences à Paris IV Sorbonne
Président de l'association Les Cafés géographiques

Café L'Avenue. Porte jeune Mulhouse

Olivier Milhaud commence par dire le plaisir qu'il a d'être reçu par les Cafés géographiques de Mulhouse, qui font depuis tant d'années un travail remarquable. Et son plaisir aussi d'intervenir dans une ville sur laquelle il a travaillé pour sa thèse, la maison d'arrêt de Mulhouse étant emblématique de la question des parloirs sauvages à proximité des prisons de France. Le thème de ce café géographique, « Quelle place pour les prisons ? » peut être compris de deux manières : quelles sont leurs localisations et quelle est l'importance des prisons dans les contextes locaux ou national ?

Des prisons à l'écart pour des populations marginales ? Pas si sûr...

Longtemps, l'interprétation sociologique dominante (pensons aux travaux de Philippe Combessie et Anne-Marie Marchetti) identifiait marginalisation sociale et localisation à l'écart des populations. Les détenus, populations stigmatisées s'il en est, devaient être éloignés. L'exemple emblématique est sans doute la maison centrale de Clairvaux, situé dans un hameau (Clairvaux) à l'écart du centre de la commune (Villesous-la-Ferté), elle-même excentrée dans l'Aube, en pleine diagonale des faibles densités qui prend en écharpe la France des Pyrénées aux Ardennes. Pensons aussi à Fresnes, créée à la fin du XIX^e siècle en prévision de l'Exposition universelle de Paris en 1900 afin de ne pas laisser à proximité de la Gare de Lyon, où arriveraient nombre de visiteurs, l'ancienne prison Mazas. Le choix du lieu fut révélateur de cette stratégie de mise à l'écart : Fresnes avait l'avantage d'être à la fois bien relié à Paris par une route nationale, mais à l'écart de la capitale et dans « un lieu où ne se portait pas la villégiature ». Les habitants de la localité, furieux, demandèrent rapidement (mais en vain) à ce que le nom de la commune fût changé car ils se sentaient stigmatisés par la présence de la prison.

A cette idée de mise à l'écart, s'ajoute souvent celle de discrétion. Pensons à la belle étude de Jean-Marie Renouard, *Baigneurs et bagnards*, sur l'Île-de-Ré. Beaucoup ignorent que ce haut lieu touristique abrite l'une des plus grosses centrales de France, qui fait de l'Administration pénitentiaire le premier employeur de l'île. La prison est bien cachée dans la citadelle, dont une partie se visite. Sur l'île, tout le monde se livre à un véritable travail d'équipe comme dirait Erving Goffman, une véritable performance collective d'acteurs, pour cacher l'existence de cette prison. Il ne faut pas nuire à l'industrie touristique. Pas de mutinerie grâce à une gestion très souple de la détention par des pénitentiaires souvent propriétaires dans l'île et qui tiennent à leur rente foncière !

La logique de mise à l'écart doit être comprise comme une logique hygiéniste. Longtemps, on assimila crime et maladie et l'objectif fut de se débarrasser du crime comme on se débarrassait des miasmes. Pensons à toutes les constructions « hygiénistes » (air, lumière, eau courante) telles que la prison de la Santé à Paris. On voulait « régénérer » l'âme du détenu pour le réinsérer dans la société. On mesure toute la connotation à la fois hygiéniste et morale.

Une des premières idées d'Olivier Milhaud fut d'étudier les localisations des prisons pour vérifier cette idée d'exclusion à la fois sociale et spatiale. Quel désarroi quand l'analyse cartographique tendait à prouver que l'adéquation population stigmatisée/population à l'écart était en fait contredite par la notion d'accessibilité. Les prisons de France ne sont pas si éloignées, dans l'ensemble, des grands bassins démographiques, des villes au sommet de la hiérarchie administrative (préfectures et sous-préfectures abritent 50% des détenus de France) et des nœuds de communication ! Il faut alors avancer dans l'analyse en mesurant par exemple le nombre de détenus pour 1000 habitants, pour voir les départements les plus équipés et ceux qui hébergent le moins de détenus. On voit alors clairement émerger la Guyane et la Haute-Corse (4 détenus pour 1000 habitants) alors qu'on n'en dénombre aucun dans le Gers ou bien peu dans l'Aude ou les Hautes-Alpes. Il faut dire que la France dispose à la fois de quelques prisons gigantesques (4000 détenus à Fleury, la plus grande prison d'Europe), mais aussi de très petites : Vesoul, Dignes les bains qui abritent quelques dizaines de détenus. De plus, certains départements ont plusieurs établissements parfois d'importance

(Mulhouse, Ensisheim, Colmar, pour le Haut-Rhin) et à l'inverse, il existerait presque des quasi déserts pénitentiaires : le Centre, les Pays de Loire, la Bretagne.

Historiquement, les nombreuses prisons de centre-ville héritées de la Révolution et du XIX^e siècle ont petit à petit été remplacées dans la deuxième moitié du XX^e siècle et plus encore début XXI^e par quelques nouvelles prisons concentrées dans des aires urbaines de taille diverse, plutôt proches ces dernières années de grands bassins démographiques. Les dernières construites (Roanne, Lyon Corbas, Bourg en Bresse) sont souvent bâties en zone périurbaine et on tend à fermer les petites prisons de centre-ville, remplacées par de grosses prisons en périphérie (projet de la prison de 700 places à Lutterbach en périphérie de Mulhouse par exemple).

En somme, au XIX^eme, on installait des prisons partout car on ne pouvait se déplacer qu'à pied ou à cheval. Au XX^eme, les transports ont évolué donnant plus de latitude dans les choix d'installation et l'Administration pénitentiaire est plongée dans une situation de frénésie immobilière depuis les années 80. L'idéologie sous-jacente est celle d'une incarcération croissante (classique en période de crise économique, mais vertigineuse sur les dernières décennies) mais en concentrant les détenus dans des établissements moins nombreux mais plus gros. Certes, on comptait 66000 détenus en 1946, pendant l'épuration, mais ce chiffre baissa drastiquement jusqu'au milieu des années 1950 avant de remonter à 64584 en 2011 (QUEL CHIFFRE AU 1^{ER} JANVIER 2012 ?).

Le parc pénitentiaire étant vétuste, on préfère souvent se débarrasser des anciens établissements pour construire ailleurs. De nouveaux besoins apparaissent : ateliers, terrains de sport, exigeant des terrains plus grands, justifiant la fermeture des plus petites unités. Depuis les années 1980, se succèdent des plans de création de nouvelles prisons, la construction de places ne rattrapant jamais l'incarcération croissante de la population.

Logiques d'implantation des prisons et proximités vécues

Le critère premier est le manque de places et la vétusté des anciens établissements qu'il faut alors remplacer (cf. le Haut-Rhin où l'administration a procédé au repérage des établissements vétustes en surpopulation critique tels que Mulhouse et Colmar). Les raisons de coût entrent bien sûr aussi en ligne de compte : les prisons modernes permettent un nombre de détenus par surveillant bien plus grand ! Il n'existe officiellement pas d'effet de seuil en dessous desquels on fermerait d'office les établissements les plus petits [même si le plan Alliot-Marie en 2010 annonçait la fermeture de 23 prisons vétustes à l'horizon 2017 dont Cahors, Châlons en Champagne, Saint-Malo, Chartres, Mulhouse et Colmar. Ces prisons ne seront pas toutes reconstruites dans leur département]. Entrent aussi des calculs politiques, comme on le verra (la nouvelle prison de Poitiers-Vivonne ne répondait pas à un manque de place dans la Vienne – elle est surnommée la prison Raffarin, le premier ministre d'alors étant un élu du département).

Une fois l'aire d'implantation départementale choisie, il faut rechercher un site en liaison avec la préfecture et retenir plusieurs sites qui doivent répondre à des critères déterminés :

- Une bonne desserte routière (transferts des prévenus au tribunal, accès des forces de sécurité en cas d'émeute)
- Proximité d'hôpitaux
- Accessibilité aux familles des prisonniers par les transports en commun
- Proximité des bassins démographiques
- Proximité des tribunaux (moins de 30 minutes)

Il faut aussi que le terrain soit carré et plat, (contre exemple de la prison des Baumettes surplombée par une falaise), ni pollué, ni inondable (maison centrale d'Arles), si possible avec des réseaux d'eau, d'électricité, pas dans l'axe d'un aéroport (contre-exemple Lyon Corbas), ni dans une zone Seveso, ni sur un site archéologique, des carrières ou des sols marneux peu stables, terrain qui ne fasse pas moins de 10 hectares et ne soit pas grevé de servitudes comme des canalisations de gaz ou une ligne à haute tension.

Le Préfet et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) font cela dans le plus grand secret à l'ire des élus locaux. Une fois la présélection faite, elle doit être validée par l'administration pénitentiaire. Si le Préfet s'entend bien avec le maire, ils interviennent directement, sinon, cela se fait au dernier moment pour ne pas susciter d'oppositions locales trop fortes (ce qui bien évidemment tend au contraire à se produire – les recherches aux Etats-Unis ont d'ailleurs montré que la façon de faire participer la population très en amont était un facteur d'acceptation puissant d'un nouvel établissement pénitentiaire).

Les logiques de l'administration pénitentiaire sont tributaires du facteur coût et accessibilité, et l'idée n'est pas l'éloignement ou la relégation. Pourquoi alors les sociologues voient-ils les prisons si lointaines ? A cause du vécu des détenus et de leurs proches. Pour les détenus, ce qui les intéresse est de surtout savoir

quelles sont les activités proposées dans telle prison plutôt que celle là. Ainsi, un prisonnier du Haut-Rhin, incarcéré à Mulhouse, aurait aimé être détenu à la « prison-école » d'Oermingen, près de Sarre-Union pour pouvoir y préparer un permis de cariste. Condamné à 14 ans de prison, il craignait par-dessus tout d'être incarcéré à Ensisheim, à 20 km de Mulhouse et de ses parents pourtant, qui est une prison connue pour abriter des auteurs de crime de sang ou de crimes sexuels, stigmatisé qu'il souhaitait éviter à tout prix en jouant d'une localisation judicieuse.

Côté familles et proches des détenus, ils tendent à s'isoler et réduire leur cercle social. Leurs moyens diminuent (frais de justice, un conjoint ou un père incarcéré, c'est un revenu ou un RSA en moins) et l'éloignement des familles génère un coût parfois insupportable. Les difficultés d'accès, la rigidité des horaires des transports en commun souvent inadaptés, leur coût, l'organisation familiale que cela suppose (faire garder les autres enfants par les rares amis très proches ?) sont des questions cruciales pour les familles, qui participent de l'abandon graduel des détenus par leurs proches.

Une prison n'est pas toujours une nuisance. Ainsi beaucoup de riverains du péricentre d'Orléans ignorent que le mur d'enceinte élevé qu'ils longent régulièrement est celui d'une prison. C'est un vieux mur laid et sans intérêt que l'on ne remarque pas et il n'y a que peu de parloirs sauvages par rapport à Mulhouse. Beaucoup de prisons sont ainsi discrètes. Villeneuve-lès-Maguelone a été construite dans une zone d'activités, très à l'écart du cœur de la commune.

Dans d'autres cas, les prisons induisent des nuisances sonores comme les parloirs sauvages à Mulhouse ou à Agen, souvent insupportables pour les riverains. Ainsi à Mulhouse, les fenêtres de la prison sont très visibles depuis la rue, ce qui génère un trafic de balcons dans les rues adjacentes pour que les proches des détenus puissent converser bruyamment par-dessus le mur d'enceinte. Cela va même jusqu'à des violences. Certains riverains ne peuvent plus utiliser leur terrasse sans se faire insulter et doivent parfois affronter des intrus gravissant leur balcon. Face à ces troubles, s'est montée une association des riverains de la maison d'arrêt de Mulhouse visant à fédérer les riverains et faire cesser les parloirs sauvages. L'administration a transigé et installé des pare-vues sur les fenêtres, censés limiter les contacts avec la rue. Résultat, comme les détenus voient moins bien la rue, ils crient plus fort !

Un autre problème non résolu à Mulhouse est celui du « turn-over » du personnel pénitentiaire. Beaucoup de surveillants originaires du Nord et de l'Est sont nommés après leur formation à Mulhouse, considérée comme une « prison tremplin », leur permettant par la suite de rejoindre leurs attaches. Après un premier poste à Mulhouse qui apporte des points, on fait le plus vite possible une demande de mutation ailleurs ce qui concentre, dans cet établissement, beaucoup de jeunes gardiens peu expérimentés.

Une possibilité qui pourrait être envisagée serait de convaincre les magistrats d'accorder des libérations conditionnelles plutôt que des sorties sèches, une libération conditionnelle garantissant un certain suivi du détenu après sa sortie de prison. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la durée moyenne d'incarcération France est de 8 mois (durée qui a doublé ces dernières décennies), car les courtes peines, pour des délits, sont infiniment plus fréquentes que de longues peines, pour des crimes ou des délits graves. Plus de libérations conditionnelles libèreraient des places, et réduirait la surpopulation dans les établissements comme Mulhouse. Mais cela n'est pas assez mis en œuvre sur le terrain. A Mulhouse encore moins qu'ailleurs.

Vouloir ou refuser une prison sur son territoire. Conflits d'acteurs

A l'inverse, une longue querelle oppose l'administration pénitentiaire et le maire de Colmar, Gilbert Meyer, qui veut garder sa prison de peur de perdre son statut de « capitale judiciaire » et de voir sa ville progressivement privée de ses pouvoirs et services administratifs (Cour d'Appel à Nancy, Conseil régional unique à Strasbourg).

En 1986, le plan Chalandon, avait lancé la construction massive de prisons. Il fallait trouver de sites possibles de prison dans l'urgence. A Villeneuve-lès-Maguelone, la mairie souhaitait disposer d'une nouvelle zone d'activités. Ils ont trouvé, avec la prison, un moyen de rentabiliser la viabilisation du site de la zone d'activités où s'implanterait la prison, et d'obtenir gratuitement les accès routiers convoités. A Mont-de-Marsan en 1997, le « plan 4000 », une réforme de la carte militaire se traduisait par la perte d'un régiment de parachutistes que l'on a compensé par une prison afin de ne pas perdre les taxes professionnelles, versées par les acteurs privés de plus en plus souvent chargés de la gestion des établissements pénitentiaires. Les implantations se font parfois en dépit du bon sens pour des raisons politiques, telle celle de Poitiers, voulue par Jean-Pierre Raffarin. A Saint-Mihiel dans la Meuse, où la population baissait vers la barre fatidique des 5000 habitants (seuil important pour obtenir une dotation globale de fonctionnement

conséquente), la commune fut dopée par l'arrivée des détenus, enregistrés comme des habitants. La stratégie fonctionna quelques années, mais Saint-Mihiel est depuis passée sous les 5000 habitants...

Quand elle est imposée, la prison est toujours mal perçue. A Chauconin-Neufmontiers, près de Meaux, le maire qui venait d'être élu, professeur d'histoire-géographie, a vite compris lors de la présentation des critères que sa commune allait être en première ligne et il a monté, à titre préventif, la population contre le projet. Ayant le site idéal, il a réussi à arracher le financement d'équipements et le désenclavement d'une clinique aux frais de l'État en échange de son accord. Le Préfet a dû céder mais la taxe professionnelle a été récupérée par la communauté d'agglomération et non par le village de Chauconin-Neufmontiers. Quand il fallut construire un autre établissement pour mineurs, la commune vendit cher à l'État un simple chemin vicinal pour compenser son préjudice.

Au nord d'Orléans, la construction d'une prison de 690 places sur 10 hectares s'est éternisée car on hésitait entre Cercottes et Saran qui n'en voulaient ni l'une, ni l'autre. Un autre site possible à Ingré (plan 4000 de 1995), gelé par le gouvernement Jospin en 1997, réapparut en 2002 ; mais, prudent, le maire avait fait installer entre temps une conduite de gaz sur le terrain, rendant sa présélection caduque. Les communes sont d'autant plus réticentes que la création d'emplois qu'on leur fait miroiter est limitée : les chantiers ne durent pas des décennies, les surveillants sont recrutés par concours national et non pas local, etc. Les professionnels ne logeront pas forcément dans la commune (sauf la direction pour cause de nécessité de service). Les commerces locaux n'en profiteront guère car les contrats d'approvisionnement sont trop exigeants et contraignants pour les petits commerçants du coin, à l'exception notable du bureau de tabac (le plus proche de la prison à vol d'oiseau qui récupère tout le marché et touche le pactole).

Dans le Loiret, le maire de Saran accusait le Préfet de favoriser le sud du département, considéré comme plus bourgeois, face au nord, plus industriel. Il est vrai que sur sa commune, on trouvait déjà un grand cimetière, les gens du voyage, la déchetterie, alors pourquoi pas la prison ? Cercottes qui n'était pas dans la communauté d'agglomération d'Orléans, se sentait non concernée par « la prison d'Orléans » qu'il fallait reconstruire. Les habitants se ressentaient comme des ruraux, souhaitant vivre "dans un site campagnard alors que la prison, c'est du béton, c'est la ville ». Ils craignaient au premier chef, la baisse des prix du foncier (en réalité, une étude de Philippe Combessie montrait que la création d'une prison amenait à la stabilisation des prix, dans un contexte haussier comme dans un contexte baissier). Seul un jeune agriculteur installé sur le terrain visé à Cercottes, argumentait en disant qu'en zone périurbaine, il avait pris le risque, pour répondre à une demande existante, de s'endetter pour exploiter des terres agricoles et qu'il était injuste de le pénaliser pour cela. La prison a finalement été installée à Saran, qui a bénéficié quelques mois plus tard, d'un regroupement hospitalier. Simple coïncidence ?

En conclusion, la relégation est sociologiquement juste, non pas parce qu'elle correspondrait à des localisations résolument à l'écart, mais parce que la distance à la prison est ressentie comme telle par les familles. Dans tous les cas de figure, si l'utilité d'une prison est rarement contestée, sa localisation suscite des débats. Une prison peut être positive localement (source de revenus, arrivée de population, etc), mais cela dépend des contextes locaux et il est très difficile de faire une typologie des communes à cet égard pour prédire l'acceptation ou le rejet d'un établissement.

Questions de la salle :

En ce qui concerne Mulhouse, la prison a été construite hors les murs puis rattrapée par la ville. Aujourd'hui, les voisins sont très perturbés par les parloirs sauvages et les rondes des forces de police trop rares et trop prévisibles. Pourtant, le déménagement éventuel de la prison en périphérie suscite de nombreuses critiques. Comment y répondre ?

Depuis les années 2000, on procède à une recherche pour trouver un site entre Colmar et Mulhouse, capable de regrouper les détenus éclatés dans trois prisons : Ensisheim (longues peines), Colmar et Mulhouse, et ce, malgré l'opposition du maire de Colmar. On avait envisagé de le faire à mi-chemin. Les nouveaux projets urbains de Mulhouse, la "ZAC Grand bassin" anticipent déjà le déplacement de la prison avec la construction sur son site d'une cité judiciaire qui regrouperait des services du Ministère de la Justice éclatés dans toute la ville.

Comme le rappelle Françoise Dieterich, le site retenu, à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest, suscite effectivement des critiques entre autres car il se traduira par l'ablation d'excellentes terres agricoles, de plus en plus rares autour de Mulhouse, parce que les transports en commun sont insuffisants, les arrêts du tram train étant trop éloignés et parce que cela pénalisera les familles, les bénévoles comme les riverains.

On touche aussi un reproche récurrent lié au culte du secret dans la pénitentiaire : le sentiment des élus locaux de ne pas avoir toutes les informations et de n'être informés qu'au compte-goutte des avantages et des inconvénients, otages d'un jeu politique qui souvent les ignore. On met souvent en avant, à Lutterbach comme ailleurs, le développement économique mais le seul avantage est pour le bureau de tabac, les autres fournisseurs n'intervenant que par adjudication à une échelle bien plus vaste que la seule commune de Lutterbach.

On ne peut pas non plus mettre en avant la perception de taxes car les taxes foncières sont versées à la communauté de communes et non à la commune d'accueil qui cumule les handicaps sans en avoir les avantages à moins que les maires n'aient la volonté de marchander chèrement leur accord en aval de la décision.¹

Comment avez-vous fait pour accéder à de telles informations ? Est-ce long ?

Il existe différentes enquêtes dans ma thèse, sur différentes situations. Le plus long fut d'obtenir les autorisations de l'administration pénitentiaire pour mener des entretiens avec des détenus (mois et mois d'attente, du fait de courriers perdus entre la Chancellerie et l'Administration pénitentiaire) ainsi que des bases de données démographiques anonymisées pour faire des calculs fiables. Il faut déposer une demande d'autorisation d'enquête auprès du Ministère de la justice, puis de l'administration pénitentiaire régionale, puis à la direction de la prison, et c'est très long car chacun doit donner son avis. Ensuite, cela dépend des endroits, des circonstances, l'accueil fut parfois remarquablement chaleureux, parfois beaucoup plus suspicieux.

Si la notion d'éloignement est remise en cause, quelle conclusion en tirer pour la thèse ?

La thèse pointe l'échec géographique des prisons. On ne peut pas séparer les gens du corps social pour les réinsérer dans le corps social. Certes les prisons ne sont pas si éloignées, mais elles coupent radicalement l'intérieur de l'extérieur. A l'intérieur des murs, les discontinuités fonctionnent comme des frontières et il y en a profusion dans le système carcéral. Tous les reportages télé le révèlent. On y voit des murs, des miradors, des clés, des grilles, puis des détenus au visage flouté, des gens qu'on prive de leur humanité qui s'exprime par le visage. En fait, en prison, on est toujours surpris par la très grande banalité des gens incarcérés, y compris des tueurs en série. Et c'est tout le paradoxe d'un système où on aura d'un côté des gens banals, de l'autre un dispositif géographique qui va en faire des étrangers, radicalement autres. Sans être un abolitionniste, je pense qu'il faut tendre vers une forme d'intégration. Penser une proximité, un lien avec le dehors, des éléments rarement exploités par l'administration.

Que pensez de la privatisation des services publics (exemple du nouveau commissariat de Mulhouse). N'est-ce pas une dérive ?

Le partenariat public privé a été développé pour pallier au manque de moyens de l'État mais c'est un calcul erroné car cela revient bien plus cher à terme. Les sociétés privées [Bouygues, Eiffage] font payer fort cher leurs prestations à l'État et cela devient une rente. La même société conçoit le plan, construit la prison et l'exploite, le fait de mêler la conception-construction aboutit à des effets pervers : cela élimine toutes les innovations architecturales possible, le groupement craignant que les innovations architecturales lui coûtent la réussite du concours et la perte d'un marché juteux.

Ne pourrait-on pas faire construire les prisons par les prisonniers ?

Non, car tous les corps de métier ne sont pas représentés en prison, loin de là. Il y a un effet de filtre du système pénal selon les garanties de représentation : famille, emploi, logement vous épargneront la détention très souvent. Le tri social se fait donc en amont dans le système pénal, et arrivent en bout de chaîne, dans les prisons, les plus désaffiliés. Il ne faut pas oublier non plus que le niveau scolaire moyen actuel des prisonniers est celui de la 6^{ème}. Beaucoup étaient SDF, ou en situation de précarité professionnelle et psychologique. La prison est un système géographique qui se veut utopique, capable de réussir là où toutes les autres institutions auraient échoué, mais qui dans les faits, peine forcément à rétablir des liens sociaux vu ce dispositif de séparation radicale.

Compte-rendu : Françoise Dieterich, relu et amendé par Olivier Milhaud

ⁱ Remarque de Françoise Dieterich : Sur le même terrain que celui prévu pour la prison de Lutterbach, est également envisagée la construction d'une nouvelle infrastructure LGV Strasbourg-Lyon avec un ouvrage d'art estimé à **un milliard** d'euros, destiné à permettre aux TGV de changer de sens à pleine vitesse pour circuler sur la ligne existante Mulhouse-Strasbourg. Outre la monstruosité du "saute-mouton" à construire, ce projet induisant une "gare betterave" à Lutterbach, à 10km du centre de Mulhouse, ne permettra qu'un gain de temps très réduit par rapport à la ligne TGV Rhin-Rhône existante. Sans compter les centaines d'hectares de bonnes terres et de forêts centenaires, que ce projet va faire disparaître et l'enclavement de plusieurs villages sur son tracé. Le plus étonnant est qu'il ne permettra plus d'amortir le premier ouvrage d'art de cinquante millions d'euros, inauguré en 2012, qui assure le fonctionnement de cette ligne. En outre, le trajet par la ligne LGV Strasbourg-Paris sera dans tous les cas, plus rapide que celui du Sud même si la ligne était LGV dans sa totalité (Lutterbach et Dijon). Cf. Café de géo de Valérie Mannone et Cyprien Richer." Le TGV Rhin-Rhône : vers de nouvelles perspectives d'aménagement urbain à Mulhouse" 23 février 2010 [http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=1810] et Raymond Woessner (Paris IV Sorbonne) Conférence à la société d'histoire de Mulhouse le 14 juin 2012 [à paraître] .
Les politiques devraient consulter plus souvent les géographes.